

Avis de décès

MILLAM

Il nous a quittés pour aller rejoindre ceux qu'il aimait.

Souvenez-vous dans vos pensées et vos prières de Monsieur Émile STERCKEMAN

décédé au centre hospitalier de Dunkerque, le samedi 4 septembre 2021, à l'âge de 86 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 10 septembre 2021, à 10 heures, en l'église Saint-Omer de Millam, sa paroisse, suivie de son inhumation au cimetière dudit lieu. Réunion en ladite église à 9 h 30. L'offrande en fin de cérémonie, tiendra lieu de condoléances.

Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel !

De la part de :

- Ghislaine STERCKEMAN-SCOTTÉ (†), son épouse, Lise et Michel MEURISSE-STERCKEMAN, sa fille et son beau-fils, Victoire MEURISSE, sa petite-fille, Thérèse, Françoise (†) et Philippe VANDABE-STERCKEMAN et leur famille, Suzanne et Guy (†) DEYNCK-STERCKEMAN et leur famille, Jean-Claude STERCKEMAN (†), Colette et Jean-Pierre DECLUNDER-STERCKEMAN et leur famille, Gérard (†) et Christiane STERCKEMAN-NEUT et leur famille, Jean-Mable et Françoise STERCKEMAN-STERCKEMAN et leur famille, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces Nadine et Frédéric LEMAIRE-SCOTTÉ, leurs enfants et petits-enfants, Roland (†) et Monique SCOTTE-VANELLE et leur famille, Ghislain (†) et Raymonde SCOTTE-IBREVBRE et leur famille, Béatrice (†) et Thérèse SCOTTE-DEGRAVE et leur famille, Jean-Pierre (†) et Eliane SCOTTE-BROULEUX et leur famille, Robert (†) et Georges (†) BRANCHON-SCOTTE et leur famille, Sabine (†) et Martial (†) LAVOIGLIER-SCOTTE et leur famille, ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces Des familles STERCKEMAN-ROUCOU, et SCOTTE-BRANQUART.

Ses voisins et amis Dans l'attente de ses funérailles, Émile repose au salon funéraire zone du Muguet, rue de Bleue-Maison à Eperlecques, où les visites sont souhaitées de 16 h 30 à 18 h 30.

Un livre de condoléances est ouvert sur www.pompesfunerairesdequai.fr

Pompes Funèbres François-Xavier DEVALUX 42500 SAINT-MARTIN-AU-LARRI 03.20.92.20.80

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2021. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.

Enquêtes publiques et concertations



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de SAINT-JANS-CAPPEL et BERTHEN

Demande d'autorisation environnementale Déclaration d'intérêt général Déclaration d'utilité publique États et plans parcellaires nécessaires à la réalisation du projet.

Le projet de réalisation d'une zone d'expansion de crues sur le territoire des communes de Saint-Jans-Cappel et Berthen (porté par l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN)) est destiné à être soumis en vertu des codes de l'environnement et de l'aménagement pour causes d'utilité publique, aux comités de suivi enquêteur.

Par arrêté préfectoral, l'enquête publique est ouverte sur une période de 34 jours consécutifs, du jeudi 23 septembre 2021 à 9h00 au mardi 26 octobre 2021 à 18h00 (inclus) dans les communes de Saint-Jans-Cappel et Berthen où le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM 58 rue de la République, CS 90 007, 59042 LILLE Cedex - 03.20.92.20.80.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site "Les services de l'État dans le Nord" www.nord.gouv.fr rubrique "Politiques publiques / Environnement / Eau / Enquêtes publiques / Rapports et conclusions publiques" et sur le site internet https://www.registredemat.fr/ces-stjca-berthen

Le commissaire-enquêteur M. Jean-François BLOUQUIN, retraité, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir leurs observations et propositions, lettres ou orales, aux dates, heures et lieux suivants :

- Jeudi 23 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 au mairie de Saint-Jans-Cappel
- mercredi 28 septembre 2021 de 14h00 à 17h00 au mairie de Berthen
- mercredi 6 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 au mairie de Saint-Jans-Cappel
- mardi 12 octobre 2021 de 14h00 à 17h00 au mairie de Berthen
- jeudi 21 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 au mairie de Saint-Jans-Cappel
- mardi 26 octobre 2021 de 16h00 à 18h00 au mairie de Berthen

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le commissaire-enquêteur :

par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Saint-Jans-Cappel - Chemin Haut - 59 270 SAINT-JANS-CAPPEL - FRANCE - Tél : 03.20.92.20.80 - Fax : 03.20.92.20.81

par voie électronique à l'adresse : ces-stjca-berthen@registredemat.fr

ou en les consignants sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registredemat.fr/ces-stjca-berthen

Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront consultables par le public ainsi que les meilleurs délais sur le site internet de l'État dans le Nord : www.nord.gouv.fr rubrique "Politiques publiques / Environnement / Eau / Enquêtes publiques / Rapports et conclusions publiques" et sur le site internet https://www.registredemat.fr/ces-stjca-berthen

Le rapport et les conclusions motivées émises par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies des communes de Saint-Jans-Cappel et Berthen ou sur demande (enquête ainsi qu'au DDTM) et en sous-préfecture de Dunkerque, pendant ou en l'absence de la durée de l'enquête.

Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site "Les services de l'État dans le Nord" www.nord.gouv.fr, rubrique "Politiques publiques / Environnement / Eau / Polles de l'eau / Enquêtes publiques / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur". Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leur frais, communication du rapport et des conclusions, auprès du préfet du Nord.

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra recorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre des articles L.214-3 et R.214-1 du code de l'environnement et de désigner aux installations d'alimentation ou de distribution d'habitats d'espèces animales protégées au titre des articles L.411-2 et R.411-1 et suivants du code de l'environnement, déclarer l'opération d'intérêt général et prononcer la

Remerciements



DUNKERQUE Son épouse, ses enfants et petits-enfants adorés, Et toute la famille,

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE HUITIÈME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 SEPTEMBRE AU JEUDI 28 OCTOBRE 2021 INCLUS

Le public est informé que par arrêté, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, a décidé de soumettre à enquête publique le projet de huitième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire du mardi 28 septembre à 9h30 au jeudi 28 octobre 2021 inclus à 17h30.

Durant cette période de 31 jours, les pièces du dossier d'enquête publique pourront être consultées en version papier, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux :

- à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Partis de la Marine à DUNKERQUE, au mairie de DUNKERQUE (Hôtel de ville, place Charles Valentin) GRAND-FORT-PHILIPPE, GRAVELINES, LEFFRINCKOUCKE, LOON-PLAGE, et TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE.

Par ailleurs, le dossier d'enquête pourra être consulté les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux sur un réseau informatique à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque Partis de la Marine à DUNKERQUE. Le dossier est également disponible sur internet à l'adresse : www.communauté-urbaine-dunkerque.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet ou adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Huitième modification du plan local d'urbanisme communautaire, Communauté Urbaine de Dunkerque, Direction Aménagement des Milieux et Valorisation Territoriale, Partis de la Marine, BP 05500, 59505 DUNKERQUE Cedex 1. Le dossier est également disponible sur internet à l'adresse : www.communauté-urbaine-dunkerque.fr

- En mairie de Grand-Fort-Philippe, le vendredi 2 octobre de 14h00 à 17h00.
- En mairie de Teteghem-Coudekerque-Village, le mercredi 20 octobre de 14h00 à 17h00.
- À l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Partis de la Marine à Dunkerque, le jeudi 28 octobre de 14h00 à 17h00.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échange.

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier d'enquête publique et tout lieu où il est mis à disposition et peuvent se faire représenter, cette permanence assurée par le Commissaire-enquêteur.

Le dossier de huitième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire ne comporte pas d'évaluation environnementale et fait l'objet d'un régime au cas par cas de déclaration d'intérêt général.

- À l'issue du délai d'un mois après la clôture de l'enquête publique et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en Communauté Urbaine de Dunkerque et en mairies de DUNKERQUE (Hôtel de ville, Charles Valentin), GRAND-FORT-PHILIPPE, GRAVELINES, LEFFRINCKOUCKE, LOON-PLAGE, et TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE.

- ainsi que sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque www.communauté-urbaine-dunkerque.fr.

Après réception du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, le huitième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire sera soumise à approbation par délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La Communauté Urbaine de Dunkerque est l'autorité responsable du projet de huitième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire. Ce projet est soumis à l'avis de la Direction Aménagement des Milieux et Valorisation Territoriale, Service Urbanisme et Environnement de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2021. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 euros

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE GRAND HAINAUT (SIGH) M. PIERRE TONNEAU - Président du Directoire 40 BOULEVARD SALLY - 59300 VALENCIENNES - TEL : 03.27.14.00.00

Référence acheteur : ASSOCIATION PC L'avis implique un marché public. Objet : Travaux de mise en accessibilité des parties communes sur divers secteurs

Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : lot 1 Lot N° 1 - Lot 1: Intermédiaire Secteur 1 (Annoquin, Bapaume, Brusy la Buisserie, Colonne-Ricourt, Denain, Font à Vendin)

Lot N° 2 - Lot 2: Electrifc Secteur 1 (Annoquin, Bapaume, Brusy la Buisserie, Colonne-Ricourt, Denain, Font à Vendin)

Lot N° 3 - Lot 3: Menuiserie Secteur 1 (Annoquin, Bapaume, Brusy la Buisserie, Colonne-Ricourt, Denain, Font à Vendin)

Lot N° 4 - Lot 4 - sol 4 peinture Secteur 1 (Annoquin, Bapaume, Brusy la Buisserie, Colonne-Ricourt, Denain, Font à Vendin)

Lot N° 5 - Lot 5: Intermédiaire Secteur 2 (Aulnoy-lez-Valenciennes, Crespin, Marly)

Lot N° 6 - Lot 6: Electrifc Secteur 2 (Aulnoy-lez-Valenciennes, Crespin, Marly)

Lot N° 7 - Lot 7: Menuiserie Secteur 2 (Aulnoy-lez-Valenciennes, Crespin, Marly)

Lot N° 8 - Lot 8 - sol et peinture Secteur 2 (Aulnoy-lez-Valenciennes, Crespin, Marly)